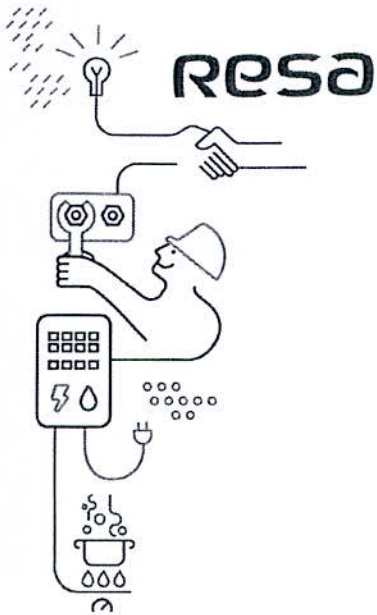


23 FEV. 2024



RECOMMANDE
ADMINISTRATION COMMUNALE
A l'attention des Membres du Conseil Communal
Rue Reine Astrid, 13

4480 Engis

Liège, le 22 février 2024.

Mesdames, Messieurs,

Objet : ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 27 MARS 2024

Nous avons l'honneur de vous convoquer à l'Assemblée générale extraordinaire de notre Société qui se tiendra au Palais des congrès, Esp. de l'Europe 2 à 4020 Liège, **le mercredi 27 mars 2024 à partir de 17 heures 30.**

Cette convocation s'inscrit dans la perspective de la concrétisation du projet de scission partielle d'ENODIA par transfert, à RESA HOLDING, d'une partie de son patrimoine composée, activement, de 9.059.428 actions représentatives du capital de la Société et passivement, de capitaux propres à concurrence d'un montant de 657.880.419,88 €, en contrepartie de l'émission de 22.585.152 actions nouvelles A, B ou C de RESA HOLDING qui seront attribuées aux actionnaires d'ENODIA en proportion de leurs droits dans les capitaux propres de cette dernière (ci-après la « Scission Partielle »).

La réalisation de la Scission Partielle justifie que des modifications soient apportées aux statuts de la Société ainsi qu'au niveau de la composition de son organe d'administration.

I. Ordre du jour :

L'ordre du jour de cette assemblée est le suivant :

1. Information préalable des actionnaires en ce qui concerne la Scission Partielle

Prise de connaissance des documents suivants relatifs à la Scission Partielle :

1. Le projet de Scission Partielle (annexe n° 1) ;
2. le rapport spécial de Scission Partielle établi par le conseil d'administration de RESA HOLDING (annexe n° 2) ;
3. le rapport spécial du conseil d'administration de RESA HOLDING établi conformément à l'article 6 :87 du Code des sociétés et des associations ; (annexe n°3) ;
4. le rapport spécial du commissaire de RESA HOLDING sur le projet de Scission Partielle (annexe n° 4) ;
5. La composition du Conseil d'administration de RESA Holding attendue après la réalisation de la Scission Partielle (annexe n°5).